



Montréal, 7 août 2017

Objet : Facturation des taxes et exonérations

À la suite d'une révision des pratiques de Waterpolo Québec, il est apparu que la fédération est passée du statut de petit fournisseur à celui d'un organisme facturant des biens et services taxables pour un total supérieur au seuil minimum établi par la loi.

En soi, c'est une bonne nouvelle, qui confirme la vitalité et le dynamisme de votre fédération. Cependant, il y a une conséquence directe.

À compter du 1^{er} septembre, tous les biens et services facturés par Waterpolo Québec seront taxés (TPS et TVQ).

Ceci inclut, sans s'y limiter:

- Inscription des équipes aux ligues des championnats québécois et ligues des pamplemousses
- Inscription des équipes aux tournois organisés par Waterpolo Québec
- Inscription des athlètes aux diverses activités de l'Équipe du Québec (camp espoir, camp de sélection, programme estival, etc.)
- Formations et évaluations d'entraîneurs et d'arbitres
- Vente de matériel

Ce qui est **EXONÉRÉ** (exclut) de taxes :

- Les frais d'affiliations des joueurs et des clubs



Nous travaillons depuis les derniers mois avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin de nous assurer du bon déroulement de la transition. Leur accompagnement et leurs judicieux conseils ont été essentiels dans les démarches que nous avons entreprises.

Si vous avez des questions et/ou des commentaires. Francis Ménard, directeur adjoint de la fédération, est pleinement disponible pour y répondre.

fménard@waterpolo-quebec.qc.ca

(514) 252-3098

Nous remercions tous les membres de Water Polo Québec de leur compréhension.

Daniel Lizotte
Président
president@waterpolo-quebec.qc.ca

Olivier Bertrand
Directeur général
obertrand@waterpolo-quebec.qc.ca